

## **Réforme de notre régime spécial de retraite : pas avant 2017 !**

La loi portant réforme des retraites, que nous avons combattue, prévoit que certaines mesures (notamment les mesures d'âge) ne s'appliqueront pour **les régimes spéciaux qu'à partir de 2017**. Récemment, plusieurs décrets ont été pris dans ce sens à la RATP, SNCF et EDF-GDF.

Le 20 mai prochain débutera à la Banque la phase de concertation préalable à la sortie d'un nouveau décret transposant les mesures prises dans la Fonction Publique à **notre régime spécial de retraite**.

### **Pour le SNABF Solidaires, le régime spécial de retraite de la Banque de France ne doit pas être réformé avant 2017 !**

#### **Socle de notre cahier revendicatif :**

- mise en place d'un calendrier permettant **l'application de la réforme à partir de 2017** pour l'ensemble du Personnel, car notre régime de retraite est toujours un régime spécial,
- **compensation financière intégrale** de l'augmentation progressive du taux de cotisation pour préserver le pouvoir d'achat de chaque agent mais aussi du fait que la Caisse de Réserve, par la signature du relevé de conclusions en 2007, sera progressivement équilibrée (couverture intégrale des engagements en matière de retraite prévue d'ici la fin de la décennie - propos tenus par le gouverneur Redouin au CCE d'avril 2011),
- ouverture de négociations sur **la pénibilité au travail** permettant notamment de définir les postes concernés et d'améliorer la prévention des risques professionnels. Mise en place d'un dispositif d'allègement des charges de travail des salariés occupant des emplois pénibles,
- financement par la Banque **d'une cotisation sur la base d'un temps plein des agents à temps partiel** dans le cadre d'un avenant à l'accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle,
- **maintien du dispositif de départ anticipé des parents de trois enfants**,
- amélioration des modalités de la **Cessation Progressive d'Activité** (CPA) actuelle (qui a été supprimée dans la Fonction Publique),
- mise en place **d'une retraite progressive** permettant à un agent à temps partiel proche de la retraite de toucher une partie de sa pension.

Nous échangerons avec vous tout au long du processus de concertation à travers notamment d'assemblées générales et de pétitions (cf. verso) vous permettant de faire entendre votre voix.

**Votre mobilisation sera essentielle pour peser sur ces négociations.**

**SOUTENEZ NOTRE CAHIER REVENDICATIF !** Tournez SVP 

# Pétition

## Réforme des retraites

Nous soutenons le cahier revendicatif du **SNABF Solidaires** qui sera présenté lors de la commission du personnel le 20 mai.

Nous refusons la transposition des mesures d'âge à la Banque avant la date prévue pour les régimes spéciaux : 1<sup>er</sup> janvier 2017 !

Nom, Prénom	Service	UA	Signature

**A renvoyer avant le 20 mai 2011 : SNABF Solidaires, Pétition retraites, 74-1645**